



Commande de cuisine dans une foire

Par **lesgarins**, le **20/10/2010** à **15:50**

Bonjour,

Lors d'une visite dans une foire internationale un cuisiniste m'invite dans son stand et voici qu'il me dessine un beau projet en perspective (3D) d'après des mesures approximatives que je lui ai donné.

Après quelques heures de discussion, alors qu'il ne m'avait pas encore parlé de prix, il me propose de me faire cadeau d'un frigo américain et d'une table assortie. Pour finir, vu mon indécision, il me propose de me faire une réduction importante si je lui laissais exposer ma cuisine dans la prochaine foire.

Tout ceci s'est passé le 10 octobre dernier dans un ambiance conviviale et j'ai été en quelques sorte hypnotisé et malgré la note salée, j'ai signé le bon de commande et donné un chèque de 30% du total.

Un métreur viendra prendre les mesures définitives de ma cuisine le 30 octobre et la livraison est prévu au mois d'avril 2011 à ma résidence secondaire.

Etant donné la date de livraison éloignée, quels son mes droits après une réflexion dépassant les 7 jours ?

Recevez mes salutations et remerciements par avance.

Par **mimi493**, le **20/10/2010** à **15:56**

Il n'existe pas de droit de rétractation pour un achat en foire.

Si le contrat de vente mentionne cette date de livraison, ce n'est pas un argument pour

annuler la commande

Par **lesgarins**, le **22/10/2010** à **14:52**

Merci pour la réponse.

Salutations